

ANNALES  
DE  
**MÉDECINE VÉTÉRINAIRE**

PUBLIÉES

par MM. DELWART, THIERNESSE, directeurs émérites,  
WEHENKEL, directeur, GÉRARD, professeur émérite,  
GILLE, DEGIVE, LAHO, LORGE, DESSART, COURTOY  
et REUL, professeurs  
de l'École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem.

(A. THIERNESSE, rédacteur.)

---

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

---

BRUXELLES  
IMPRIMERIE BROGNIEZ & VANDE WEGHE  
12, place de la Vieille-Halle-aux-Blés, 12.

---

1883

françaises est non seulement anti-libérale mais encore anti-économique;

» Exprime le vœu que des dispositions législatives concernant la pharmacie vétérinaire soient prises dans tous les pays qui ont adhéré au congrès afin de permettre aux vétérinaires de pouvoir désormais exercer librement l'art de guérir les animaux domestiques. »

La commission organisatrice vient de faire un dernier appel aux médecins vétérinaires en leur adressant la circulaire suivante :

Honoré Confrère,

Les Président et secrétaire de la commission d'organisation du 4<sup>me</sup> congrès international de médecine vétérinaire ont l'honneur d'informer les adhérents de ces nouvelles assises vétérinaires, aussi bien que tous les autres confrères, que le congrès s'ouvrira le 9 septembre au soir, par une réunion officielle qui aura lieu dans l'une des salles du Grand-Hôtel, boulevard Anspach. L'ouverture officielle aura lieu le lendemain 10 septembre à l'heure et dans le local qui seront ultérieurement désignés aux adhérents du congrès. Le congrès durera de 7 à 8 jours.

La réunion internationale dont nous avons entrepris l'organisation a trouvé le meilleur accueil non seulement chez les médecins vétérinaires de tous les pays, mais encore près de la plupart des gouvernements européens.

L'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la France, la Hollande, la Roumanie, la Suède et la Suisse ont désigné leurs délégués au congrès, et nous avons lieu de croire que d'autres pays ne tarderont pas à en faire autant.

Plusieurs sociétés de médecine vétérinaire ont annoncé qu'elles seront officiellement présentées à nos futures assises internationales et de nombreux confrères de toutes les parties de l'Europe se sont fait inscrire comme membres du congrès.

L'Etat belge et toutes les sociétés de chemin de fer de la Belgique (le Grand-Central excepté) ont tenu à favoriser la réussite de notre entreprise en accordant une réduction de 50 p. c. sur les prix simples des tarifs pour le voyage jusqu'à Bruxelles et retour. Cette réduction sera applicable à partir de la veille de l'ouverture du congrès jusqu'au lendemain de sa clôture, pour les concours de 30 kilomètres et plus (retour non compris), tant pour les trains express que pour les trains ordinaires; elle sera accordée sur la présentation de la carte de

membre du congrès dont un exemplaire sera envoyé à chaque souscripteur.

La commission organisatrice a, afin de faciliter les travaux du congrès, nommé, comme elle l'a déjà annoncé en mai 1882, des commissions spéciales chargées d'élaborer des rapports préparatoires sur les différentes questions qui seront soumises aux délibérations de ces nouvelles assises vétérinaires. Tenant compte du caractère international de cette réunion, on a eu soin de choisir les membres de ces commissions parmi les adhérents de différents pays et de les prendre surtout parmi les confrères qui disposent, en outre de capacités bien reconnues, du temps nécessaire pour pareils travaux et dont le dévouement à la profession et à l'intérêt général était suffisamment connu pour que l'on ait pu d'avance compter sur la remise de ces rapports en temps utile.

Deux de ces rapports sont déjà parvenus aux membres adhérents du congrès; l'impression des autres est assez avancée pour que sous peu de jours ceux-ci puissent également être distribués.

Dans le choix des questions à discuter dans les séances du congrès la commission organisatrice a, pour des motifs faciles à saisir, maintenu sur le programme de la réunion projetée la question relative à la pleuropneumonie contagieuse qui n'avait été qu'effleurée lors du congrès de Zurich. Quant à ce point, la commission n'a fait que se rallier à la proposition qui lui a été soumise par les délégués de l'assemblée de 1867, et en agissant ainsi elle a maintenu la connexité entre les congrès antérieurs et le prochain.

Les motifs qui ont fait maintenir, parmi les points à discuter, les questions I et II, qui ont déjà figuré sur le programme de l'assemblée de Zurich où elles ont été assez complètement traitées, ont été indiqués dans la circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 1882: ce n'est donc pas dans le but arrêté de critiquer ou de combattre les décisions prises en 1867 que les dites questions ont été maintenues parmi celles qui feront l'objet des débats de 1883. La commission organisatrice reconnaît bien volontiers que, depuis le congrès de Zurich, les principaux Etats de l'Europe ont ordonné des mesures utiles aussi bien quant à l'enseignement que quant à l'organisation du service vétérinaire public, et que ces mesures n'ont pas encore partout subi une application suffisamment longue pour que l'on ait pu en saisir exactement tous les avantages aussi bien que tous les défauts; mais elle admet aussi que, par-ci par-là, on peut déjà, par cette application, avoir reconnu quelque desideratum, quelque lacune qu'il peut être utile de signaler afin de

permettre d'améliorer une discussion générale la soulever, ne peut être

De plus, à côté de l'enseignement vétérinaire et avec les exigences actuelles, vous malheureusement ces avantages; à ceux prendre si, de l'avis des pays, les principes adoptés ensemble ou sur l'autre rapport. La commission en inscrivant ces deux chaînes assemblée, avec une révision éventuelle en rapport avec les pays.

En outre de ces décisions être paru discutables à l'ordre du jour de l'importance, pour toutes

Les mesures destinées à la pleuropneumonie contagieuse, phthisie pommelière, les pertes dont cette malade immense capital représentent peuvent laisser indifférents propriétaires de bétail.

L'ordre du jour de l'enseignement vétérinaire, tel qu'il est, comprend donc une question internationale qui ne nous concerne pas dans le prochain congrès assurée par les noms

Quoique le nombre de pays par centaines, nous devons à la suite de cet exposé les pays, qui n'ont pas encore une internationale de médecine peut que gagner par les décisions qui viendront y appliquer les théoriques aussi bien

POUR LA

Le Secrétaire  
Dr WEHENKE

permettre d'améliorer ces mesures dans la limite du possible ; une discussion générale sur ce point, si on juge convenable de la soulever, ne peut être qu'utile.

De plus, à côté de ces États qui disposent déjà d'un enseignement vétérinaire et d'une organisation du service en rapport avec les exigences actuelles de pareils services, nous en trouvons malheureusement d'autres qui ne jouissent pas encore de ces avantages ; à ceux-ci il sera, sans nul doute, agréable d'apprendre si, de l'avis des sommités vétérinaires de tous les pays, les principes admis à Zurich doivent être maintenus dans leur ensemble ou subir quelques modifications sous l'un ou l'autre rapport. La commission organisatrice du 4<sup>m</sup>e congrès, en inscrivant ces deux questions sur le programme de la prochaine assemblée, avait donc en vue non une critique, mais une révision éventuelle des décisions admises à Zurich, révision en rapport avec les conditions spéciales des différents pays.

En outre de ces deux questions dont l'opportunité a peut-être paru discutable à certains confrères, la commission a porté à l'ordre du jour du 4<sup>m</sup>e congrès, les 3<sup>m</sup>e et 4<sup>m</sup>e questions dont l'importance, pour tous les pays, ne peut être contestée.

Les mesures destinées à enrayer la propagation de la pleuropneumonie contagieuse, à prévenir l'influence nuisible de la phthisie pommelière sur la santé de l'homme et à entraver les pertes dont cette maladie menace, d'une façon incessante, cet immense capital représenté par nos animaux domestiques, ne peuvent laisser indifférents ni pays, ni médecin vétérinaire, ni propriétaire de bétail.

L'ordre du jour du 4<sup>m</sup>e congrès international de médecine vétérinaire, tel qu'il a été arrêté par la commission d'organisation, comprend donc des questions d'un intérêt général et international qui ne nous ont jamais laissé de doute sur la réussite du prochain congrès ; celle-ci est aujourd'hui définitivement assurée par les nombreuses adhésions venues de tous côtés.

Quoique le nombre des adhérents déjà inscrits se compte par centaines, nous croyons de notre devoir d'adresser encore à la suite de cet exposé un dernier appel aux confrères de tous les pays, qui n'ont pas encore souscrit à cette quatrième réunion internationale de médecine vétérinaire dont l'importance ne peut que gagner par l'accroissement du nombre des praticiens qui viendront y apporter la lumière de leurs connaissances théoriques aussi bien que pratiques.

POUR LA COMMISSION ORGANISATRICE :

*Le Secrétaire,*  
D<sup>r</sup> WEHENKEL

*Le Président,*  
A. THIERNESSE